

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Veronique Tasse-Gagne

<https://www.cadre21.org/membres/c1c54bcdef843a58f48466f2>

Date d'obtention : 2020-10-15 14:50:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Toujours prendre le temps de faire la trousse. Respecter/ écouter les propos de l'élève sans jugement ni diriger les réponses. En aucun cas laisser l'élève afficher le contenu des photos/ vidéos. Partenariat avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Respect de la procédure et l'importance du rôle de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être à l'écoute, respecter les étapes de la trousse & l'intervenant ne doit jamais voir le contenu des photos/ vidéos.